

Planification et rapports

États financiers

2014-2015 (prospectif)

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de la compilation, du contenu et de la présentation de l'information financière prospective qui accompagne les résultats des exercices qui prendront fin le 31 mars 2014 et 2015 repose entièrement sur la direction de l'organisme.

La direction est responsable des renseignements contenus dans l'information financière prospective et du processus d'élaboration d'hypothèses. Les hypothèses ont été adoptées en date du 31 décembre 2013 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités; elles tiennent aussi compte de la conjoncture économique et du contexte opérationnel, et présupposent que les priorités gouvernementales, ainsi que le mandat et les objectifs stratégiques de l'organisme demeureront les mêmes. Une grande partie de l'information financière prospective se fonde sur ces hypothèses, sur les meilleures estimations possibles et sur le jugement, et elle tient compte comme il se doit de facteurs comme l'importance relative. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Cependant, comme toutes les hypothèses, celles-ci comportent une part d'incertitude qui croît à mesure que l'horizon prévisionnel s'allonge.

Les résultats réels des exercices visés dans l'information financière d'accompagnement varient par rapport à l'information présentée, et les écarts peuvent être importants.

Les états financiers prospectifs de la Commission des champs de bataille nationaux n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

La version originale a été signée par :

André Beaudet

Le secrétaire

Québec, Canada

Le 8 janvier 2014

La version originale a été signée par :

Paule Veilleux

Directrice de l'administration

Québec, Canada

Le 8 janvier 2014

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX
État des résultats prospectif (non-audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

	Résultats Estimatifs 2013-2014		Résultats prévus 2014-2015
	(en milliers de dollars)		
Charges			
Conservation et mise en valeur	2 381	\$	2 381
Éducation et services publics	977		977
Services internes	7 583		7 127
Total des charges	10 941		10 485
Revenus			
Stationnements	1 149		1 250
Activités pédagogiques et accueil	463		378
Loyers	189		180
Autres revenus	340		97
Total des revenus	2 141		1 905
Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus (excédent des revenus sur les dépenses de fiducie) (note 5)	13		105
Coût de fonctionnement net	8 813	\$	8 685
			\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états des résultats prospectifs

1. Méthodes et hypothèses importantes

Les états des résultats prospectifs ont été établis en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les renseignements présentés dans les résultats estimatifs de l'exercice 2013–2014 sont fondés sur les résultats réels en date du 31 décembre 2013 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions des résultats prévus ont été faites pour l'exercice 2014-2015 (exercice financier suivant).

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités du ministère resteront, pour l'essentiel, pareilles à celle de l'exercice précédent;
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre;
- L'information estimative de fin d'exercice pour 2013-2014 représente la situation financière d'ouverture pour établir les prévisions de 2014-2015.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 31 décembre.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2013-2014 et pour 2014-2015, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation des états des résultats prospectifs, la Commission des champs de bataille nationaux a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique sont entre autres :

- Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens et d'immobilisations de production qui peuvent influencer sur les gains ou les pertes et les charges d'amortissement.
- La conjoncture économique qui peut avoir un effet sur le montant des recettes perçues.
- Les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités sera présenté, la Commission des champs de bataille nationaux ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le Rapport ministériel sur le rendement.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé en conformité avec les conventions comptables du gouvernement entrées en vigueur pour l'exercice financier 2013-2014, lesquelles s'appuient sur les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement du gouvernement sont constatées lorsque les biens sont reçus ou que les services sont rendus, y compris les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités d'accident du travail, qui sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires ainsi que les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les charges incluent également l'amortissement des immobilisations corporelles, qui sont capitalisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

b) Revenus

Les revenus sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

4. Autorisations parlementaires

La Commission est financée en grande partie par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires approuvés au cours d'un exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, les résultats de fonctionnement nets de la Commission diffèrent suivant qu'ils sont calculés selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées

	Estimatif 2013-2014	Prévu 2014-2015
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net	8 813 \$	8 685 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 042)	(1 093)
Amortissement des frais reportés	(12)	(12)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux	(230)	(234)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(10)	10
Diminution des avantages sociaux futurs	276	10
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	(284)	(123)
Revenus non fiscaux	2 086	1 850
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	271	18
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	1 055	426
Rajustement pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	206	5 491
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	206	5 491
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	10 074 \$	14 602 \$

b) Autorisations demandées

	Estimatif		Prévu	
	2013-2014		2014-2015	
	(en milliers de dollars)			
Autorisations demandées :				
Patrimoine Canadien:				
Dépenses d'opération et de capital	7 808	\$	12 262	\$
Autorisations parlementaires périmées	(321)		0	
	7 487		12 262	
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	501		490	
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	2086		1850	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	10 074	\$	14 602	\$

5. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats prospectifs de la Commission et se détaillent comme suit :

	Estimatif 2013-2014	Prévu 2014-2015
	(en milliers de dollars)	
Charges		
Acquisition	271 \$	79 \$
Amortissement	11	36
Services professionnels	2	8
Total des charges	284	123
Revenus		
Intérêts	6	6
Divers	265	12
Total des revenus	271	18
Excédent des dépenses de fiducie sur les revenus (excédent des revenus sur les dépenses de fiducie)	13	105
Solde au début de l'exercice	717	715
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur l'excédent des dépenses de fiducie sur les revenus, mais qui n'ont pas d'incidence sur le solde de fin d'exercice:		
Amortissement	11	36
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	715 \$	646 \$